



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mode d'emploi Cahier d'acteur

CAHIERS D'ACTEURS : OBJECTIFS, PROCEDURE, CONTENU ET FORME

Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur est une contribution libre et volontaire qui permet à toute personne morale d'exprimer son positionnement argumenté sur les documents de planification énergie et climat soumis à la concertation. Son contenu relève de la totale responsabilité de l'organisme qui le rédige et n'engage que lui. Le cahier d'acteur doit respecter un format unique pour permettre à chaque structure, quel que soit son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions, un support qui sera porté à connaissance du public et qui viendra nourrir la synthèse de la concertation. Si le format demandé (modification de la structure, dépassement du nombre de caractères, etc.) n'était pas respecté, le cahier d'acteur ne sera pas analysé par les services de l'État.

Pourquoi soumettre un cahier d'acteur au cours de la concertation nationale "Décarboner la France : votre voix compte" ?

► Pour informer :

Il permet au public d'avoir accès à des points de vue argumentés, documentés, différents ou complémentaires de celui de la maîtrise d'ouvrage et de prendre connaissance des positions des acteurs, au niveau national et local.

► Pour s'exprimer :

Il permet à des acteurs variés d'exprimer un exposé argumenté (prises de position, expertises, contre-propositions, etc.) sur les documents de planification énergie et climat soumis à la concertation. Les cahiers d'acteurs contribuent à l'information de la maîtrise d'ouvrage, ce qui lui permet de prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Qui peut soumettre un cahier d'acteur ?

Les personnes morales (collectivités territoriales, associations, entreprises, chambres consulaires, collectifs, syndicat professionnel, organisme public, parapublic ou privé, etc.) qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat. Un même acteur ne peut proposer qu'un seul cahier qui ne pourra pas être rectifié une fois édité.

Quand peut-il être proposé ?

Les cahiers d'acteurs peuvent être déposés uniquement pendant la concertation « Décarboner la France : votre voix compte » soit du 4 novembre au 16 décembre 2024.

Où sont-ils publiés ?

Les cahiers d'acteurs seront mis en ligne sur le site internet de la concertation « Décarboner la France : votre voix compte » : <https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/>

Comment soumettre un cahier d'acteur ?

- Le cahier d'acteur doit être déposé sur la plateforme au lien suivant : <https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/deposer-un-cahier-dacteur>
- Le cahier d'acteur doit respecter le présent mode d'emploi.
- La personne morale doit intégrer dans le gabarit fourni, son texte et les autres éléments (photographies, graphiques, coordonnées et logo, présentation, etc.).
- Une fois réceptionné sur la plateforme, vous devrez compter une dizaine de jours ayant que votre cahier d'acteur ne soit validé puis publié.

Quelles sont les conditions de validité d'un cahier d'acteur ?

► Le respect des principes d'une concertation publique

- Le souci de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations ainsi que les règles de bonne conduite dans un débat démocratique.
- Le cahier d'acteur doit porter uniquement sur les sujets de la concertation.

Si la contribution n'est pas ou très peu en rapport avec l'objet de la concertation, si elle comporte des propos injurieux ou diffamatoires, le maître d'ouvrage peut refuser sa publication.

► Le respect du format :

UN NOMBRE DE CARACTERES LIMITE

Environ 12 000 caractères (y compris les signes de ponctuation et l'espace entre les mots)

LA PRESENTATION DES PAGES

Page 1 :

- Le nom et le logo de la structure.
- Un texte de présentation (environ 500 caractères) sur les buts et missions de l'institution, son statut, éventuellement ses membres et, de façon générale, toutes les informations nécessaires au public pour identifier l'auteur et ses engagements.
- Un texte de présentation générale du propos de l'auteur / de l'autrice (environ 1000 caractères).

Pages 2, 3 et 4 :

- Le texte central de la contribution, soit environ 8 000 caractères.
- Le texte peut comporter des "hors textes" ou "encadrés", destinés à préciser un aspect du sujet.
- Ce choix permet au lecteur ou à la lectrice d'entrer dans la lecture de façon plus diversifiée.
- Des photos, graphiques ou liens de vidéo, peuvent être insérés en lieu et place du texte. Ces éléments doivent être accompagnés d'une légende et des autorisations nécessaires (références, crédits, etc.).

- Une conclusion, qui a pour objectif de synthétiser les principaux points du cahier d'acteur (1000 caractères). Cet élément est essentiel, il donne accès à l'essentiel des opinions de l'auteur / de l'auteurice.

Les informations – citations et données numériques (tableaux, graphiques, etc.) utilisés doivent indiquer précisément leur source.

FICHER

Le cahier d'acteur, comportant les textes et illustrations, doit être téléchargé dans la plateforme au format .doc (Word) ou .odt (open office). Le maître d'ouvrage se chargera de le numéroté et de le publier au format .pdf.

POUR LES ILLUSTRATIONS (photos, graphiques, liens de vidéo, etc.)

Le nombre maximum d'illustrations (hors logo) est fixé à 4.

